

**Aux Secrétaires des Unions Départementales,
Aux Secrétaires des Fédérations,
Aux membres des CESER.**

Paris, le 7 octobre 2013

PP.ZN

Circulaire n° 162-2013

Secteurs : Economique

FORCE OUVRIÈRE alerte les élus locaux sur la RéATE 2

Cher(e)s Camarades,

Parmi les 120 premières décisions de la Modernisation de l'action publique (MAP)¹, plusieurs organisent, de façon insidieuse, la seconde phase de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE 2). **Ses effets de réduction de l'intervention de l'Etat aux niveaux régional et départemental seront immenses.**

1/ La Réforme de l'administration territoriale de l'Etat, 1 et 2 :

La première RéATE date de 2010 dans le cadre de la RGPP². Elle a notamment conduit à supprimer les Directions départementales ministérielles pour créer dans chaque département 2 ou 3 DDI (Directions départementales interministérielles), à coup de fusions et de suppressions de services, d'effectifs et de missions.

La RéATE 2 s'effectue de façon masquée : les réformes structurelles sont cachées derrière une mesure de gestion qui vise à confier au Préfet de Région la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique d'organiser les directions et services de l'Etat de « sa » région comme il le souhaite.

¹ Les trois circulaires n°02 du 7 janvier « MAP : de la RGPP à la RGPP⁺⁺ », n°69 du 15 avril « Echec et MAP » et n°129 du 20 août 2013 « MAP : Missions Abandonnées et Préfectorisation » détaillent et analysent les décisions prises par le Premier ministre lors des réunions du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP).

² Circulaire 220/2009 du 7 décembre 2009 « Mise en place de la réorganisation territoriale de l'Etat »

L'interministérialité imposée en 2010 au niveau départemental est remontée ici au niveau régional. De fait, le lien entre les ministères et tous les services déconcentrés régionaux et départementaux est rompu.

Le Préfet de Région devient l'unique « chef de l'Etat dans sa région ». S'il conserve une obligation de résultats sur la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes de chaque ministère, la RéATE 2 lui permet de s'organiser et de prioriser comme il le veut. Pratiquement, il pourra réorganiser tous les services de « sa » région, imposer des mobilités aux agents d'une DDI ou d'une préfecture d'un des départements de « sa » région pour se rendre dans une direction régionale, confier une mission d'instruction d'urbanisme à un agent de l'inspection du travail (et réciproquement), etc.

→ C'est une attaque sans précédent contre le statut général et les statuts particuliers de corps. C'est une rupture historique : les ministères n'ont plus directement la main sur l'intervention de l'Etat au niveau local.

La RéATE 2 de la MAP transfère la responsabilité des réorganisations de structures (fusions, mutualisations, suppressions, déménagements, etc) :

- soit aux ministres via leurs PMMS (programmes ministériels de modernisation et de simplification) ;
- soit aux Préfets de région via les décisions RéATE 2 : Les services déconcentrés risquent d'être en réorganisation continue sans aucun cadrage national. A chaque changement de Préfet de région, il pourrait y avoir des changements d'organisation, une nouvelle répartition des missions, de nouvelles mutualisations, suppressions, déménagements... D'ores et déjà les préfets ont reçu consignes de mutualisations au niveau interministériel³.

Très concrètement, de nombreux services sont menacés de suppression comme le courrier le rappelle.

Il convient enfin de noter que donner l'intégralité de la responsabilité de l'organisation et de l'action de l'Etat sur une région à un seul fonctionnaire, Préfet de Région, conduit :

- non seulement à des inégalités (organisation différente d'une région à l'autre pour une même mission publique, réorganisations permanentes) ;
- à rendre l'action publique illisible et incohérente pour l'utilisateur ;
- mais pose également une réelle question de contrôle démocratique !

2/ FORCE OUVRIERE s'adresse aux élus locaux :

Conformément à l'annonce faite lors du Comité Confédéral National des 19 et 20 septembre 2013, le Secrétaire Général de FORCE OUVRIERE a adressé le courrier joint aux Présidents des 10 associations d'élus⁴. Ce courrier est joint en annexe.

³ Décisions 34 et 38 du CIMAP du 17 juillet

⁴ Les 10 associations d'élus sont : ADF - Assemblée des Départements de France / AMF - Association des Maires de France / AMGVF - Association des maires de grandes villes de France / ARF - Association des Régions de France / AdCF - Association des Communautés de France / APVF - Association des Petites Villes de France / FVM - Fédération des villes moyennes / ANEM - Association nationale des élus de la montagne / ANEL - Association Nationale des Elus du Littoral / ACUF - Association des Communautés Urbaines de France

Nous proposons à chaque association une rencontre. Nous vous informerons des suites qui seront données à notre proposition.

Au niveau de chaque Union Départementale, nous vous invitons à :

- **transmettre ce courrier de FORCE OUVRIERE aux élus locaux du département** avec, par exemple, un courrier d'accompagnement de l'UDFO reprenant des exemples concrets de suppressions locales de services publics (bureaux de poste, centres de soins, écoles ou classes, commissariat, sous-préfecture, implantation infra-départementale de la DDT, centre d'exploitation d'une collectivité territoriale, etc) ;
- **informer le Préfet de département** de cette action FORCE OUVRIERE ;
- **organiser une conférence de presse** pour présenter cette action et informer des conséquences de cette désertification territoriale des services publics.

D'autres initiatives peuvent être prises dans ce cadre. Nous vous demandons d'informer la confédération (secteur Economie) des actions qui seront menées et de faire remonter les exemples locaux que vous aurez identifiés⁵.

Les élections professionnelles dans la Fonction Publique se dérouleront en décembre 2014. Cette mobilisation de FORCE OUVRIERE contre la suppression des services publics et de leurs implantations peut constituer un support pour faire connaître nos revendications, en particulier auprès des fonctionnaires et des agents publics.

Avec toutes nos amitiés syndicalistes,

Pascal Pavageau
Secrétaire confédéral

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général

⁵ En 2014, dans la continuité du « Livre noir de la RGPP » de septembre 2011, la confédération produira un document sur la « désertification des services publics » dans les trois versants de la Fonction Publique : les exemples concrets pourront y être intégrés